

Grosse Altises et Charançon du Bourgeon Terminal : très nuisibles sur petits colzas

Mises à part les situations irriguées et quelques exceptions (bon créneau + MO et agronomie au top), beaucoup de colzas tarnais n'ont actuellement que 3 à 4F. Ils sont donc particulièrement exposés aux grosses altises et charançon du bourgeon terminal. Cette année, le vol de grosses altises a débuté de façon significative le 08/10 dernier. La pression 2020 semble moins marquée que d'habitude, probablement liée aux conditions pluvieuses et froides qui ont suivi, mais l'observation au champ quasi quotidienne reste indispensable.

Profitez de vos suivis GA pour surveiller l'arrivée du CBT !

	<p>C'est facile, le CBT arrive presque chaque année fin octobre-début novembre. Pour bien évaluer la dynamique de vol et le niveau de pression, commencez dès à présent à inspecter méticuleusement le contenu de votre cuvette jaune (corps noir brillant, extrémité des pattes rouges = faites les sécher pour bien les reconnaître).</p>	
<p> L'adulte est discret et peut paraître inoffensif mais le problème ce sont les larves de CBT qui peuvent impacter fortement le rendement des petits colzas notamment. Les larves de grosses altises peuvent aussi être préjudiciables.</p>		

Pour vous aider à décider d'un traitement ou pas, cliquez sur lien Terres Inovia ci-contre pour accéder à la **nouvelle grille d'évaluation du risque charançon du bourgeon terminal et larves de grosses altises**.



EN RESUME

Vol de grosses altises (pression modérée) depuis le 8/10/20, surveillez quotidiennement les petits colzas <4F (surtout avec le retour du soleil et d'un temps doux, des arrivées échelonnées sont possibles). **Sur les colzas > 4F et bien poussants, risque grosses altises nul.**

1ers charançons du bourgeon terminal piégés cette semaine : capture précoce, peu fréquente et < à 5 individus par cuvette. Donc ne vous affolez pas et intensifiez les observations car l'intervention ne se fait que **8 à 10 jours** après les 1ères captures en **confirmant le risque avec le BSV**. En règle générale, le traitement visant le CBT suffit à maîtriser aussi les larves de grosses altises. Pour les gros colzas poussants, une impasse CBT peut s'envisager si la pression insecte est faible (= très peu de CBT dans cuvette + faible pression dans réseau BSV).

Mesures préventives contre les attaques d'altises et de CBT

Semez tôt et avec soin pour que le colza ait 4 feuilles avant le 20/09 + localisez la fertilisation + associez votre colza à une légumineuse sont les 3 leviers agronomiques les plus efficaces !

Nous vous proposons un zoom « ça se passe dans la campagne tarnaise » sur des résultats d'essais menés en 2019 sur le levier association à des légumineuses.

Colza + plantes compagnes dans l'Albigeois

Un agriculteur de Poulan Pouzols (au Sud d'Albi) a testé différents mélanges de légumineuses associées au colza : féverole d'hiver, lentille fourragère, fenugrec, trèfle d'Alexandrie, vesce de printemps, vesce érigée.

Cette parcelle a été menée de la même façon qu'une parcelle voisine avec du colza seul (précédent, insecticides, fertilisation...).

Concernant le désherbage, la parcelle au colza seul a été désherbée au semis puis avec un rattrapage pour les repousses de céréales. Celle avec les légumineuses n'a pas été désherbée au semis mais il y a eu un anti-graminées à l'automne puis un anti-dicots en sortie d'hiver pour se débarrasser des légumineuses.

Au printemps, **la parcelle de colza seul comportait de nombreux pieds au port buissonnant (= conséquences de la présence de larves du CBT)**, tandis que la parcelle avec les légumineuses n'en avait presque pas. La différence sur le rendement est très nette :

- **17 q/ha en colza seul**
- **27,5 q/ha en colza associé aux légumineuses (rendement moyen de tous les mélanges)**

Il est difficile de conclure sur l'efficacité de l'une ou l'autre des espèces de légumineuses sur la présence du CBT, mais la pression globale de la parcelle a été bien moindre que celle en colza seul.

Cette différence a été visible malgré la levée très tardive des colzas : semis le 25 août 2018 et levée mi-octobre (absence de pluies et d'irrigation). L'idéal étant bien sûr d'avoir une biomasse importante (colza et légumineuses) avant l'entrée d'hiver.



Depuis, vous êtes de plus en plus nombreux à associer vos colzas avec des légumineuses. Exemple d'un très beau colza 20/21 associé à des féveroles à Roumegoux :



Semée le 26 août 2020 après une pluie, cette parcelle a pu lever rapidement et sans irrigation. Aujourd'hui les colzas ont dépassé le stade 10 feuilles et n'ont toujours pas vu d'insecticide. L'évolution des CBT est suivie chaque semaine : pour l'instant 1 seul individu a été piégé le 19/10.



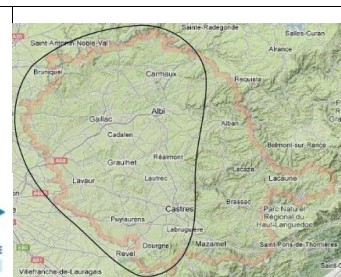
Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur les observations des conseillers cultures sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges.

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation.



Siège Social : Chambre d'agriculture du Tarn
96 rue des agriculteurs - CS 53270
81011 ALBI Cedex 9



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

Bulletin rédigé par
Maeva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr
Marie-Pierre MIQUEL 06 74 28 84 14 mp.miquel@tarn.chambagri.fr
Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgeois@tarn.chambagri.fr
Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr